



République française  
LOZERE  
MONTRODAT - Commune

## Séance du mardi 03 septembre 2024

**Membres en exercice : 14**

Date de la convocation : 27/08/2024

date d'affichage : 27/08/2024

trois septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Présents :** Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Représentés :** ;

**Absents et Excusés :**

David BOUQUIN

**Secrétaire de séance :**

Magali MOURGUES

## 2024D040 - Objet : Subventions Construction d'un logement locatif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet relatif à la construction d'une habitation individuelle communale destinée à la location pour lequel la Commune dépose des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR 2024), et du Département..

Il s'agit du projet de construction d'un pavillon locatif de 100 m<sup>2</sup> environ de type F4 situé sur le lot n°1 du Lotissement Communal " la Boriette". Il s'agit d'une habitation individuelle comportant un garage de 20m<sup>2</sup> et une terrasse de 20m<sup>2</sup> accessible aux personnes à mobilité réduite. Le logement sera composé d'une cuisine, salle à manger avec séjour, 3 chambres, salle de bain et WC.

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de réception de l'AR: 12/09/2024

048-214801037-2024D040-DE

A G E D I

Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Plan de financement				
dépense	HT	TTC	recette	
Assistance Maîtrise d'Ouvrage	2 000.00 €	2 400.00	DETR (35% du montant HT )	91067.08
Terrain	41 650.00	41 650.00	Conseil départemental (forfait)	32 000.00
Devis maison « clé en main »	205 416.67	246 500.00	Emprunt	100 000.00
Aménagement extérieur	11 125.00	13 500.00	Fond propre	80 832.92
<b>Total dépense</b>	<b>260 191.67</b>	<b>303 900.00</b>	<b>Total recette</b>	<b>303 900.00</b>

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 91067.08 €
- de solliciter une aide du Département à hauteur de 32 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,  
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,  
Magali MOURGUES

A blue ink signature of Magali MOURGUES.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024  
Date de réception de l'AR: 12/09/2024  
048-214801037-2024D040-DE  
A G E D I